

Médicament générique

Le Maroc rate son objectif

● Les nouveaux chiffres du médicament générique confirment son faible taux de pénétration au Maroc. Le droit de substitution peut-il être la solution pour encourager la prescription du générique ?

Atteindre un taux de pénétration du générique de 50% sur le marché pharmaceutique privé au Maroc à la fin de l'année, est-ce toujours à notre portée ? En 2014, le générique représentait 33,2% en volume et 34,8% en valeur de parts de marché (PDM). L'évolution des PDM du générique sur le marché privé ces cinq dernières années indique que cet objectif sera difficile à réaliser. Les gains du générique sur cette période n'ont pas dépassé 1,4 pt de PDM en moyenne sur cinq ans, en volume comme en valeur. Entre 2013 et 2014, l'évolution en volume a été de 3,4% et en valeur d'à peine 0,8% pour un CA de 3MMDH en 2014.

Deux vitesses

Paradoxalement, le marché

pharmaceutique public dominé par les appels d'offres connaît un autre rythme de croissance. Sur les cinq dernières années, 74% de la croissance du marché pharmaceutique marocain (public et privé) provenaient des génériques. Sur le marché public, le générique représente 85% des parts de marché. Une situation qui s'explique par la croissance de la rubrique «Médicament» dans le budget du ministère de la Santé et la généralisation de la couverture médicale aux démunis par le biais du RAMED. Le budget alloué aux médicaments a augmenté de 67% entre 2002 et 2012. Ce budget s'accapare 32% de l'ensemble des dépenses du ministère, soit une enveloppe budgétaire de 2MMDH en 2013. Cette évolution à deux rythmes sur le mar-

INDICATEURS CLÉS

3 MMDH

Marché du générique privé

103,1 millions
Volume en boîtes

33,2%
Part de marché en volume

34,8%
Part de marché en valeur

85%
Part dans le marché public

ché privé et public interroge la politique publique en matière de promotion du médicament générique. En termes de taux de pénétration, le Maroc affiche un retard par rapport aux pays développés et aux pays d'un même niveau de développement. Ainsi, la PDM des génériques s'élève à 52% en France contre 71% au Royaume-Uni, 75% en Allemagne, 81% au Canada et 89% aux États-Unis. Les pays «latins» comme l'Espagne et l'Italie enregistrent des taux de pénétration plus faibles, autour de 40%. Dans les pays du Maghreb, ce taux est de 69% en Tunisie et de 41% en Algérie. Malgré un marché pharmaceutique dynamique, pourquoi le Maroc est-il à la traîne ?

«Mesurettes»

«Dans notre pays, le taux de pénétration devrait être de 70%. Tout le monde est responsable de cette situation ; laboratoires, ministère et caisses d'assu-

rance», tonne Mohamed Houbachi, président de l'Association marocaine du médicament générique (AMMG). Pour Houbachi : «une large concertation est nécessaire pour développer une stratégie de promotion du générique car pour le moment, on se contente de mesurettes, sans une véritable vision pour le secteur», martèle-t-il. Quel contenu donner à cette nouvelle vision ?

Un meilleur accès aux génériques peut pallier à la faible couverture médicale (seulement 30% de la population est couverte), un faible pouvoir d'achat (409DH/an de consommation pharmaceutique par habitant) et les récurrentes ruptures de stocks des médicaments en officine. Sur le volet «médicament générique», la stratégie du ministère de la Santé 2012-2016 vise à «renforcer la pénétration du générique dans les prescriptions médicales». Cet objectif passe par «l'incitation à l'enregistrement des génériques pour les médicaments les moins utilisés en tant que tel» et la publication du «décret relatif à la bioéquivalence des médicaments génériques». Ce texte a été publié en 2012 sans avoir pu booster l'enregistrement desdits médicaments. Le nouveau décret fixant les modalités de délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) allège la procédure d'enregistrement des génériques. Sur le reste des objectifs de la stratégie du département Louardi, beaucoup reste à faire.

Et si on substituait ?

En plus d'une meilleure promotion des génériques, plusieurs pays ont institué un droit de substitution des médicaments. Cette possibilité donne le pou-

voir légalement une spécialité prescrite par un médecin par une autre spécialité. Sur l'ordonnance ne figurerait plus le nom du produit mais sa molécule. Un amendement du Code de la pharmacie avait été évoqué du temps de Yasmina Baddou pour permettre cette option. L'actuelle stratégie du ministère ne comporte pas cette réforme législative. Ce département recule-t-il face aux pressions des médecins qui sont réticents au droit de substitution ? Du côté des fabricants de génériques, le droit de substitution n'est pas une option possible. «C'est une mauvaise solution et c'est la meilleure façon de tuer le générique. La notion de médicament et de produit va disparaître. Nos produits ne doivent pas devenir interchangeables», prévient Houbachi, président de l'AMMG. Pour leur part, les pharmaciens défendent depuis des années la substitution. Pour le Dr Abderrahim Derraji, fondateur de Pharmacie.ma : «Le droit à la substitution pourrait être un formidable levier pour l'image du pharmacien d'officine à condition de bien l'encadrer pour qu'il serve l'intérêt du patient et pour qu'il n'aggrave pas la situation économique du pharmacien d'officine», plaide cet expert en pharmacie. Ceci passe par un effet neutre sur l'économie de l'officine. «Que les pharmaciens délivrent un produit princeps ou son générique, ils sont assurés de percevoir la même marge», propose Dr Derraji. Une progression des génériques passe enfin par une meilleure confiance des professionnels de la santé et des patients dans l'efficacité thérapeutique des génériques. 48% des Marocains pensent que le générique n'a pas la même efficacité que le princeps et ce chiffre résume tout le gap à combler pour promouvoir ledit générique... ●

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
s.lemmaizi@leseco.ma